

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
LIAISON 63(90) KV ET POSTE BASCAT
DAX – DAX SUD (BASCAT)





ECOTONE
recherche et environnement

En Midi-Pyrénées

4065 route de Baziège
31 670 Labège

En Languedoc-Roussillon

4 rue du Cayre
11 290 Montréal d'Aude

ecotone@ecotone.fr

Tél : 05-61-73-22-74
Fax : 05-61-73-89-19
N°SIRET : 415 094 200 00011

Code étude : 2015-21

Nom fichier : INCIDENCES_NATURA_2000_ENEDIS_RTE_20200515

Version	Date	Établi par	Vérifié par	Nb pages	Observations
1	15/12/2016	Noémie Deleys	Marie Winterton	50	Diagnostic uniquement
2	04/05/2020	Pierre Niol	Marie Winterton	109	
3	15/05/2020	Pierre Niol	Marie Winterton	29	Synthétisation

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur régi par le code de la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourront être faites sans accord préalable du Maître d'ouvrage et sans la citation d'ECOTONE.

Les droits d'auteurs des photographies illustrant le présent rapport sont rappelés dans les légendes associées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	III	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>24</i>
TABLES DES ILLUSTRATIONS	V	<i>Conclusion.....</i>	<i>24</i>
I. PRESENTATION SIMPLIFIEE DU PROJET	6	I.3) L'Adour (FR7200724).....	24
I.1. Le poste.....	6	<i>Présentation du site</i>	<i>24</i>
I.1.1. Composition du poste	6	<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet.....</i>	<i>24</i>
I.1.2. Phase de construction.....	6	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>25</i>
I.2. Liaison souterraine 63 000 volts Dax – Dax Sud.....	6	<i>Conclusion.....</i>	<i>25</i>
I.2.1. Câbles.....	6	I.4) Tourbière de Mées (FR7200727).....	25
II. NOTE METHODOLOGIQUE.....	10	<i>Présentation du site</i>	<i>25</i>
II.1. Périmètres d'étude	10	<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet.....</i>	<i>25</i>
II.2. Inventaires de terrain	10	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>25</i>
II.2.1. Dates et objectifs des relevés naturalistes.....	10	<i>Conclusion.....</i>	<i>25</i>
II.3. Définition des niveaux d'enjeu.....	11	I.5) Gave de Pau (FR7200781).....	26
II.1. Evaluation des incidences.....	12	<i>Présentation du site</i>	<i>26</i>
III. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13	<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet.....</i>	<i>26</i>
IV. TYPOLOGIE DES INCIDENCES POSSIBLES.....	18	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>26</i>
IV.1. Impacts biologiques possibles	18	<i>Conclusion.....</i>	<i>26</i>
IV.2. Emprise du projet et typologie des impacts.....	18	I.6) La Bidouze (cours d'eau) (FR7200789).....	26
IV.2.1. Poste électrique	18	<i>Présentation du site</i>	<i>26</i>
IV.2.2. Ligne 63KV.....	18	<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet.....</i>	<i>26</i>
IV.2.3. Surface impactée par le projet	18	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>26</i>
V. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS	21	<i>Conclusion.....</i>	<i>26</i>
VI. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA2000	22	I.7) Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche (FR7200791) .	27
I.1) Barthes de l'Adour (FR7210077).....	23	<i>Présentation du site</i>	<i>27</i>
<i>Présentation du site.....</i>	<i>23</i>	<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet.....</i>	<i>27</i>
<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet</i>	<i>23</i>	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>27</i>
<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>23</i>	<i>Conclusion.....</i>	<i>27</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>23</i>	I.8) Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (FR7200722)	27
I.2) Barthes de l'Adour (FR7200720).....	23	<i>Présentation du site</i>	<i>27</i>
<i>Présentation du site.....</i>	<i>23</i>	<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet.....</i>	<i>27</i>
<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet</i>	<i>23</i>	<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000.....</i>	<i>27</i>
		<i>Conclusion.....</i>	<i>27</i>
		I.9) Zones humides associées au marais d'Orx (FR7200719)	27

<i>Présentation du site</i>	27
<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet</i>	28
<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000</i>	28
<i>Conclusion</i>	28
I.10) Zones humides de l'arrière dune du Marensin (FR7200717)	28
<i>Présentation du site</i>	28
<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet</i>	28
<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000</i>	28
<i>Conclusion</i>	28
I.11) Zones humides de l'Étang de Léon (FR7200716)	28
<i>Présentation du site</i>	28
<i>Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet</i>	28
<i>Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000</i>	29
<i>Conclusion</i>	29
CONCLUSION	29

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Esquisse du bâtiment (source : ENEDIS)	6
Figure 2: Câble nu aérien à gauche et câble souterrain isolé à droite	6
Figure 3 : Pose type de la liaison souterraine en fourreaux PEHD et PVC.....	7
Figure 17 : Réalisation de la tranchée puis déroulage des fourreaux PEHD le long de la fouille avant de les descendre	7
Figure 5 : Exemple de pose en milieu agricole	8
Figure 6 : Exemple de chambre de jonction	8
Figure 7 : Schéma de forage dirigé.....	9
Figure 8 : Schéma de fonçage.....	9
Figure 9 : Présentation des zones d'études	10
Figure 10 : Synthèse des enjeux habitats naturels sur la partie nord de la zone d'étude rapprochée	14
Figure 11 : Synthèse des enjeux habitats naturels sur la partie sud de la zone d'étude rapprochée.....	15
Figure 12 : Synthèse des enjeux faune sur la partie nord de la zone d'étude rapprochée	16
Figure 13 : Synthèse des enjeux faune sur la partie sud de la zone d'étude rapprochée	17
Figure 14 : Typologie des impacts (zone nord).....	19
Figure 15 Typologie des impacts (zone sud).....	20

Liste des tableaux

Tableau 1: Techniques de pose des liaisons souterraines (source : Note d'Information Générale, RTE) ...	7
Tableau 2 : Synthèse des techniques de pose envisagées	7
Tableau 3 : Chronologie, conditions météorologiques et objectifs des relevés naturalistes	10
Tableau 4 : Échelle du niveau d'enjeu écologique	11
Tableau 5 : Synthèse de l'état initial sur la zone d'étude rapprochée	13
Tableau 6 : Grandes portions du linéaire.....	18

I. PRESENTATION SIMPLIFIEE DU PROJET

ENEDIS et RTE prévoit d'installer un poste électrique et une ligne souterraine, sur les communes de Saint-Paul-lès-Dax et Dax dans le département des Landes (64) pour faire face à l'évolution des besoins en alimentation électrique. Deux grandes solutions ont été comparées et celle consistant en la création d'un nouveau poste avec une liaison souterraine a été retenue, car moins contraignante et impactante.

I.1. Le poste

I.1.1. Composition du poste

La solution poste source consiste à créer le poste 63/20 kV sur la commune de DAX.



Figure 1 : Esquisse du bâtiment (source : ENEDIS)

Le projet repose sur un poste source de type « d » en bâtiment, qui sera en capacité de recevoir à terme trois transformateurs 63 000 volts / 20 000 volts. Il est composé dans un premier temps :

- D'un raccordement 63kV en antenne depuis le poste source existant de Dax,
- D'un transformateur 63/20kV de 36MVA,
- De deux demi-rames et neuf départs 20kV,
- De l'installation d'une tranche basse tension.

Une cellule ligne sera réaffectée au poste de Dax 63kV.

Le poste sera clôturé (clôture d'une hauteur minimale de 2m). Les bancs de transformation seront raccordés à une fosse déportée.

I.1.2. Phase de construction

La construction d'un poste électrique se réalise par opérations successives.

Chaque opération est exécutée par une équipe spécifique.

Se réalisent et se succèdent les étapes suivantes :

- Le balisage du chantier,
- L'aménagement du terrain : décapage de la terre végétale,
- La réalisation des accès et de la clôture,
- La réalisation des pistes lourdes et légères,
- La construction des loges des transformateurs et des grilles associées,
- La construction du bâtiment technique,
- La création des tranchées pour les liaisons à 20 000 volts,
- La mise en place du matériel et du raccordement associé,
- Le contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis,
- Le raccordement au réseau extérieur.

I.2. Liaison souterraine 63 000 volts Dax – Dax Sud

Une liaison souterraine à 63kV en aluminium 1 200mm² d'une capacité de transit de 580 ampères en été et 800 ampères en hiver sera créée.

I.2.1. Câbles

Une liaison souterraine est constituée, comme pour une ligne aérienne, de trois câbles conducteurs.

Ceux-ci sont fortement isolés et protégés.

La photo ci-dessous présente, à gauche, un câble nu aérien et à droite un câble souterrain isolé.



Figure 2: Câble nu aérien à gauche et câble souterrain isolé à droite

I.2.1.1. Technique de pose

En fonction de l'environnement traversé, plusieurs techniques de pose sont utilisées, la plus répandue étant la pose en fourreaux.

Tableau 1: Techniques de pose des liaisons souterraines (source : Note d'Information Générale, RTE)

	La pose en fourreau PVC, consiste à mettre les câbles dans des fourreaux qui sont enrobés de béton. Cette technique de pose est utilisée en sous-sol fortement encombré comme les zones urbaines ou semi-urbaines.		La pose en galerie, qui consiste à regrouper les câbles dans des galeries souterraines. Ce procédé est utilisé à la sortie des postes de transformation urbains.
		La pose en fourreau PEHD consiste à mettre les câbles dans des fourreaux qui sont installés directement en terre. Cette technique de pose est utilisée en sous-sol peu ou pas encombré comme en zones rurales.	
	Il existe de plus, plusieurs techniques adaptées aux franchissements d'obstacles, comme les routes, les cours d'eau... : le microtunnel, le fonçage, le forage dirigé... Ces techniques restent néanmoins onéreuses et difficiles à mettre en œuvre.		
	Les câbles sont déroulés par tronçons de l'ordre de 600 m pour le 225 000 volt à 800 m pour le 63 000 et 90 000 volts. Ils sont raccordés entre eux par des jonctions installées dans des chambres de jonctions souterraines. Les longueurs de tronçons sont conditionnées essentiellement par la capacité de transport des tourets de câbles et la technique utilisée pour le déroulage. Une nouvelle technique, employée récemment à titre expérimental pour le 63 000 volt et consistant à utiliser l'eau pour porter le câble (circulation d'eau dans les fourreaux) pendant le déroulage, permet d'augmenter sensiblement les longueurs des tronçons.		

Figure 3 : Pose type de la liaison souterraine en fourreaux PEHD et PVC

I.2.1.2. Passage au niveau de points particuliers

- **La pose à faible profondeur**, ou pose en nappe : il existe des ouvrages béton permettant le passage des câbles à faible profondeur.

La fouille a une profondeur de 0,80m pour une largeur d'environ 2m. Ce sont des ouvrages renforcés en béton armé, surmontés d'une tôle en acier et d'un grillage avertisseur.

Cette technique est utilisée pour passer au-dessus d'autres réseaux, comme les égouts, qui limitent la profondeur d'enfouissement possible.

- **La pose en sous-oeuvre** : pour la traversée d'obstacles ponctuels (routes à grande circulation, voies ferrées, rivières...) RTE a recours à la technique du forage dirigé ou du fonçage.

Ces deux techniques consistent à poser des fourreaux, sans ouvrir de tranchée, dans lesquels les câbles souterrains sont ensuite introduits.

Dans le cas d'un forage, la liaison souterraine peut être dirigée par un dispositif de guidage.

Cette technique permet de franchir des obstacles plus longs de manière fiable. Elle sera utilisée dans le cas du franchissement du cours d'eau (l'Adour).

Tableau 2 : Synthèse des techniques de pose envisagées

Technique de pose	Milieus traversés
Tranchée fourreaux PEHD ou PVC	Délaissés, prairies, chemins, routes, secteurs urbanisés
Forages dirigés	Adour, ligne SCNF

I.2.1.3. Déroulement du chantier

Un chantier de liaison souterraine nécessite la succession de diverses opérations.

Pour la pose de câbles en fourreaux PEHD ou PVC, le chantier comprend les étapes suivantes :

- Ouverture de la tranchée ;
- Déroulage des fourreaux le long de la fouille (voir photo ci-contre) ;
- Mise en place de béton pour les fourreaux PVC ;
- Descente des fourreaux dans la fouille ;
- Remblayage de la fouille ;
- Pose du grillage avertisseur ;
- Déroulage du câble (par tronçons de 800 à 1 000 m de long environ) ;
- Réalisation du raccordement des câbles dans les chambres de jonction ;
- Réfection du sol ;
- Nettoyage et remise en état du site.



Figure 4 : Réalisation de la tranchée puis déroulage des fourreaux PEHD le long de la fouille avant de les descendre

Hors voiries, pour la pose de câbles en fourreaux PEHD, les travaux sont réalisés selon les étapes suivantes :

- Dégagement des emprises ;

- Aménagement de la zone de chantier : mise en place d'une piste de circulation pour les véhicules de chantier avec pose au préalable et selon la nature des terrains de plaques légères directement sur la terre végétale ou création de pistes empierrées sur géotextile ;
- Décapage de la terre végétale et stockage en cordon au-delà de la zone décapée ;
- Ouverture de la tranchée + amenée et assemblage du matériel et des fourreaux sur et de part et d'autre de la piste ;
- Après assemblage, pose des fourreaux PEHD dans la fouille à l'aide de la pelle hydraulique ;
- Remblayage de la fouille et pose du grillage avertisseur ;
- Remise en état du sol (régalage de la terre végétale) ;
- Déroulage du câble (par tronçons de 1 500 m de long environ) ;
- Réalisation du raccordement des câbles dans les chambres de jonction ;
- Nettoyage et remise en état du site.



Figure 5 : Exemple de pose en milieu agricole

★ Utilisation de la trancheuse

Si le terrain s'y prête (milieu rural, absence de réseaux existants), l'ouverture de la tranchée, la pose des fourreaux et du grillage avertisseur et le remblayage de la fouille, peuvent être réalisés en une seule opération, au moyen d'une trancheuse.

La trancheuse offre un débit de chantier plus important, une largeur de tranchée minimale avec un rebouchage immédiat évitant les effondrements, mais ne permet pas de trier les terres. Un décapage préalable de la terre végétale peut être effectué sur l'emplacement de la future tranchée, afin de séparer à minima celle-ci des déblais.

Emprise du chantier

L'emprise du chantier est de **10 mètres de large en moyenne** et peut aller jusqu'à 20 mètres selon l'écartement des liaisons. Elle comprend la tranchée elle-même, le dépôt de la terre végétale décapée, le dépôt des terres excavées (déblais), le stockage des fourreaux préparés et la piste de chantier.

Cette emprise est réduite à quelques mètres en milieu urbain ou lorsque la tranchée se situe en accotement, la circulation des engins ne nécessitant pas de création de piste en général.

Lors de l'utilisation de la trancheuse, la largeur d'emprise est considérablement réduite, la création de piste n'étant pas nécessaire.

★ Chambres de jonction

Les câbles sont déroulés par tronçons d'environ 1 500 m pour une liaison 63 000 volts. Ils sont raccordés entre eux par des jonctions installées dans des chambres de jonction souterraines. Les longueurs de tronçons sont conditionnées essentiellement par la capacité de transport des tourets de câbles et la technique utilisée pour le déroulage.

Sur le tracé des liaisons souterraines Gourdan-Lannemezan 1&2, sept chambres de jonctions sont nécessaires.

Emprise du chantier

Les chambres de jonction sont creusées à ciel ouvert. Ce sont des ouvrages souterrains maçonnés (environ 8 à 10 m de longueur par 2 m de large par 0,80 m de profondeur).

Une fois les jonctions réalisées, les chambres de jonction sont comblées au moyen de sable et refermées par des plaques en béton, puis recouvertes avec le matériau du terrain naturel. Elles sont donc inaccessibles en phase d'exploitation.

Des puits de visite accessibles en permanence sont mis en place à proximité des chambres de jonction. Ces puits émergent à la surface du sol, pour permettre aux opérateurs RTE d'y pénétrer facilement pour des vérifications techniques périodiques. Il est clos par un regard et doit être positionné si possible à proximité d'une voirie.



Figure 6 : Exemple de chambre de jonction

★ *Franchissement de cours d'eau en forage dirigé*

Dans le cas d'un forage, les fourreaux sont dirigés par un dispositif de guidage ce qui permet de suivre un profil prédéfini et de franchir des obstacles plus longs de manière fiable.

Un forage dirigé se réalise en trois étapes :

- Réalisation d'un trou pilote depuis un côté de la structure à traverser qui consiste à créer un forage de petit diamètre qui servira de guide pour l'étape suivante ;
- Alésage du forage à partir du point opposé de la structure à traverser. Cette étape permet d'aboutir au diamètre final attendu ;
- Mise en place des fourreaux et traction progressive à partir de l'étape précédente jusqu'au point de forage de la première étape.

Ensuite, les câbles seront installés à l'intérieur des fourreaux à raison d'un câble par fourreau.

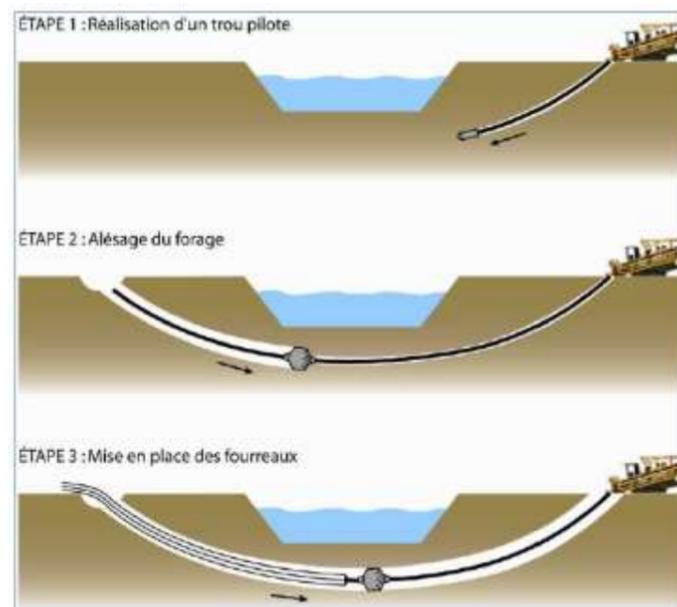


Figure 7 : Schéma de forage dirigé

★ *Franchissement par fonçage horizontal*

Dans le cas d'un fonçage, la liaison souterraine est mise en place au sein de tubes en acier posés horizontalement par battage ou par rotation.

Dans le cas du battage, le procédé consiste à battre des tubes acier soudés à l'avancement et munis en tête d'une tresse coupante qui carotte le terrain en place. L'évacuation des déblais se fait par pression d'air ou de fluide.

Dans le cas de la rotation, le forage est effectué avec une tarière. Les éléments de tube sont ensuite mis en place par traction au fur et à mesure de l'avancement de la tarière.

La première opération consiste à préparer les fosses de forage (puits verticaux) de part et d'autre de l'obstacle à traverser. Ces fosses sont blindées et un radier de propreté est éventuellement coulé en fond de fouille pour limiter les venues d'eau ; si nécessaire un puits est réalisé dans un angle pour permettre la mise en place d'un pompage des eaux résiduelles. Une fois la fosse de forage terminée et blindée, le châssis de la machine est assemblé en fond du puits de travail et réglé en alignement du forage à réaliser. Le sol est ensuite creusé horizontalement pour y installer les gaines acier dans lesquelles seront disposés les fourreaux de la liaison.

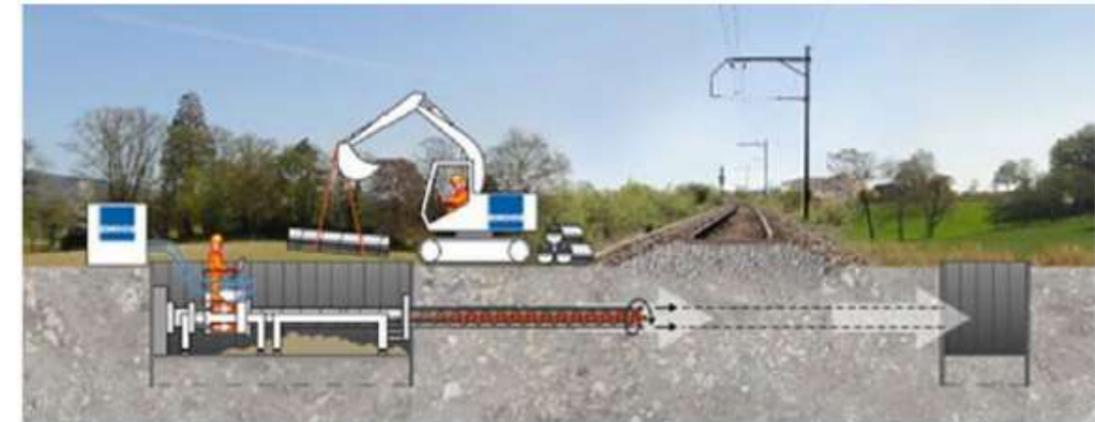


Figure 8 : Schéma de fonçage

Emprise du chantier

La réalisation des travaux de forage dirigé et de fonçage horizontal nécessite l'installation de part et d'autre des traversées de plateformes, sur lesquelles est installé le matériel nécessaire aux opérations.

L'emprise nécessaire du chantier pour la réalisation du forage dirigé est d'environ 500 m² du côté du cours d'eau (ou de l'obstacle à franchir) où est positionnée la foreuse. Outre la foreuse, cette superficie est destinée à recevoir l'unité de recyclage des boues (mélange d'eau et de bentonite) et le stockage du matériel. Un accès camion est nécessaire. De l'autre côté du cours d'eau (ou de l'obstacle à franchir), aucune emprise particulière n'est nécessaire en plus de l'emprise de la zone de chantier habituelle.

La durée d'un forage est de l'ordre de trois semaines sauf pour les forages les plus importants.

La durée d'un fonçage est de l'ordre de trois semaines (une pour la préparation du chantier, une pour la réalisation du fonçage et une pour la dépose des puits).

II. NOTE METHODOLOGIQUE

II.1. Périmètres d'étude

Les données à considérer ont été récoltées et analysées à plusieurs échelles pour étudier les impacts de l'aménagement :

- Sur une zone géographique étendue, ou zone d'étude éloignée (ZEE), pour envisager les problèmes liés à la fragmentation des habitats et des populations (pour les chiroptères, les ongulés et les oiseaux notamment). Le réseau d'infrastructures, de zones urbanisées et l'ensemble des écosystèmes concernés ont été pris en compte dans ce périmètre.
- Sur une zone d'étude rapprochée (ZER) pour envisager les problèmes liés à la destruction d'habitats, d'aires de reproduction et d'individus. Cette zone d'étude comprend l'espace susceptible d'être impacté définitivement ou temporairement par le projet en phase chantier et d'exploitation. La zone d'étude rapprochée est relativement large afin d'éviter tous les secteurs envisageables pour la mise en place du tracé. Suite à la démarche itérative de définition du tracé, certaines portions de la ZER n'ont pas été totalement prospectées (notamment absence de relevés habitats), cependant ces secteurs ne sont pas impactés par le projet.

Dans la présentation des inventaires, il est toutefois rajouté des éléments concernant le tracé retenu, ce qui permet de mettre en avant le peu d'enjeux au niveau du tracé final, et donc la mise en œuvre du travail d'évitement qui a été à l'œuvre au cours de la conception de ce projet d'aménagement.



Figure 9 : Présentation des zones d'études

II.2. Inventaires de terrain

II.2.1. Dates et objectifs des relevés naturalistes

Le bureau d'études ECOTONE a effectué douze passages de terrain (Tableau 3) pour les investigations faunistiques, floristiques et des zones humides en 2016 au sein de la zone d'étude rapprochée.

Les observations ont visé :

- A rechercher tout indice de présence (faune) ou tout individu (faune/flore) présent dans la ZER parfois à proximité immédiate si cela était pertinent) ;
- A caractériser les habitats naturels, les zones humides ainsi que la flore présente ;
- A caractériser les habitats d'espèce présents, notamment ceux de reproduction et refuge, ainsi que d'hivernage/hibernation.

Même si les espèces présentant des enjeux de conservation et celles protégées ont été recherchées en priorité, toutes les autres espèces vues ou entendues ont aussi été recensées.

Tableau 3 : Chronologie, conditions météorologiques et objectifs des relevés naturalistes

Date	Object des prospections	Experts	Conditions météo
02-déc-15	Elsa FERNANDES	Occupation du sol et mammifères	Soleil, Ø vent, 14°C
15-mars-16	François LOIRET	Avifaune, flore précoce, mammifères, occupation du sol	Soleil, Ø vent, 12°C
12-avr-16	François LOIRET	Avifaune, flore précoce, mammifères, reptiles, amphibiens.	Nuageux avec éclaircies, Ø vent, 18°C
29/05/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, insectes	Stéphan TILLO	Nuageux avec quelques éclaircies, pas d'averses, vent modéré à fort, 20°C
20/06/2016	Flore, habitats naturels, zones humides	Ophélie ROBERT	Ensoleillé, 20°C
20/06/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes	François LOIRET	Ensoleillé, 20°C
21/06/2016	Flore, habitats naturels, zones humides	Ophélie ROBERT	Ensoleillé, 24°C
21/06/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, insectes	François LOIRET	Ensoleillé, 24°C
18/07/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, insectes	Stéphan TILLO	Ciel dégagé, pas d'averses, vent nul à faible, 30°C

Date	Object des prospections	Experts	Conditions météo
19/07/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, insectes	Stéphan TILLO	Ciel dégagé, pas d'averses, vent nul à faible, 33°C
25/07/2016	Chiroptères	Elsa FERNANDES Florian TURPIN	Ensoleillé, 21°C (crépuscule)
16/08/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, insectes	Stéphan TILLO	Ciel dégagé, pas d'averses, vent faible à modéré, 25°C
20/09/2016	Chiroptères	Elsa FERNANDES Florian TURPIN	Ensoleillé, 19°C (crépuscule)
23/09/2016	Avifaune, mammifères, reptiles, insectes	Stéphan TILLO	Peu nuageux, pas d'averses, vent nul à faible, 18°C
14/10/2016	Avifaune migratrice, mollusques terrestres	François LOIRET	Nuageux avec quelques éclaircies, quelques averses, 17°C
09/02/2018	Localisation plus précise des zones à enjeux (faune flore) aux abords immédiats des tracés proposés	Stéphan TILLO	Léger brouillard, pas d'averses, vent nul, 2°C
29/03/2018	Localisation plus précise des zones à enjeux (faune flore) aux abords immédiats des tracés proposés	François LOIRET	Couvert, quelques averses, vent faible, 10°C
22/05/2018	Localisation plus précise des zones à enjeux (faune flore) aux abords immédiats des tracés proposés	François LOIRET	Couvert, quelques averses, vent faible, 19°C
25/04/2019	Localisation plus précise des enjeux (faune/flore) sur les emprises des forages dirigés	François LOIRET	Nuageux avec quelques éclaircies, pas d'averses, vent faible à modéré, 17°C

II.3. Définition des niveaux d'enjeu

Différents niveaux d'enjeux seront attribués aux espèces identifiées lors des prospections. En amont de cette définition « locale » des enjeux, un travail plus général est réalisé pour définir un niveau d'enjeu régional. Une méthodologie développée par ECOTONE est appliquée ; elle repose sur différents critères qui permettent de définir le statut de rareté des espèces et le niveau d'enjeu régional associé :

- Le degré de rareté aux différentes échelles géographiques (espèces endémiques, stations en aire disjointe, limite d'aire, etc.) ;
- Les statuts de conservation des espèces et des habitats naturels aux différentes échelles : Listes Rouges et/ou Livres Rouges au niveau mondial, européen, national, régional voir départemental ;
- Les espèces ou habitats d'intérêt communautaire (annexes 1 et 2 de la Directive « Habitats » et annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ;
- Le statut de protection à l'échelle nationale, régionale ou départementale, notamment pour la flore ;
- L'éligibilité à un Plan National d'Actions ;
- Le niveau de menace pesant sur les populations, le rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes, la dynamique des populations, etc. ;
- L'appartenance à la liste des espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF Aquitaine ;
- Le statut de rareté à l'échelle de la région (ou éco-région) concernée par l'étude. Ce critère est évalué à partir des données de répartition présentées notamment dans les différents atlas régionaux, des avis d'experts, etc.

Ce niveau d'enjeu régional est ensuite adapté au contexte local de la zone d'étude. Ainsi, le niveau d'enjeu est pondéré par différents facteurs, notamment la présence de l'espèce dans le secteur d'étude, l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, l'intérêt de la zone d'étude pour la conservation de l'espèce, etc.

Les différents niveaux d'enjeux sont hiérarchisés sur une échelle de 0 à 6, zéro correspondant aux espèces considérées comme envahissantes.

Tableau 4 : Échelle du niveau d'enjeu écologique

Niveau d'enjeu écologique	
0	Nul
1	Faible
2	Moyen
3	Assez fort
4	Fort
5	Très fort
6	Majeur

Seules les espèces à plus fort enjeux et/ou protégées nationalement sont présentées de façon détaillée (aire de répartition, biologie, état des populations) dans la suite du dossier.

II.1. Evaluation des incidences

L'analyse se resserre et se territorialise en s'intéressant plus spécifiquement aux secteurs les plus sensibles situés à proximité du projet, les sites Natura 2000.

Pour chacun de ces espaces, les choix du projet sont analysés de manière à révéler les incidences négatives prévisibles, ainsi que les mesures proposées pour atténuer les éventuels impacts préjudiciables.

Afin d'obtenir l'ensemble des informations relatives aux sites Natura 2000 et d'aboutir à la bonne réalisation du présent dossier, plusieurs sources bibliographiques ont été consultées, notamment :

Les sources bibliographiques locales, régionales et nationales ;

Les textes juridiques relatifs à la protection de l'environnement et les documents liés aux Directives « habitats/faune/flore » ;

Les Formulaire Standards de Données (FSD) des sites Natura 2000 concernés ;

Les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 concernés.

Il est possible d'identifier sommairement si le projet peut avoir une incidence ou pas sur les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 30 km. Pour cela, l'analyse a été réalisée en se posant plusieurs questions :

- Le projet étudié est-il positionné au sein d'un site Natura 2000 et ce dernier sera-t-il impacté directement ou indirectement ?

- Le projet étudié est-il susceptible d'avoir un impact sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000 en dehors de l'emprise du projet mais présents dans un rayon de 30 km ?

En se posant ces questions il est possible d'établir une méthode d'analyse fondée sur les critères suivants :

Au vu de la configuration des bassins hydrographiques (L'Adour compris dans le périmètre du projet/ plusieurs sites Natura 2000 en aval), les habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ne peuvent être affectés que s'ils sont directement dans l'emprise du schéma ou en aval ;

La totalité des sites Natura 2000 hébergeant des espèces terrestres et aquatiques d'intérêt communautaire et situés dans l'emprise projet ou dans un rayon de 5 km peuvent être affectés par le le projet si les configurations éco-paysagères peuvent guider les espèces jusqu'à son emprise ou que les sites sont directement dans l'emprise du schéma ;

La totalité des sites Natura 2000 hébergeant des espèces d'oiseaux à grand rayon d'action (rapaces, grands migrateurs...) d'intérêt communautaire et situés dans un rayon de 10km autour du périmètre du projet peuvent être affectés par le schéma si les configurations éco-paysagères peuvent guider les espèces jusqu'à son emprise ;

La totalité des sites Natura 2000 hébergeant des chiroptères d'intérêt communautaire et situés dans un rayon de 30km autour du périmètre du projet peuvent être affectés par le schéma si les configurations éco-paysagères peuvent guider les espèces jusqu'à son emprise.

Notons que les sites prenant place au-delà d'un rayon de 30km autour du périmètre du projet n'ont pas été retenus dans l'analyse, car leur éloignement est supérieur aux distances fonctionnelles habituellement considérées pour la flore et la faune sauvage.

III. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La zone d'étude rapprochée est directement concernée par différents zonages réglementaires, ciblant le cours et les milieux annexes de l'Adour. Les nombreux zonages (ZNIEFF, NATURA 2000, RNR ...) situés à proximité de la zone attestent d'un contexte écologique local riche.

Les enjeux de la zone d'étude sont principalement associés et localisés au niveau des zones humides. Une synthèse des enjeux sur la zone d'étude rapprochée est présentée dans le Tableau 5, en Figure 10 à Figure 13.

Tableau 5 : Synthèse de l'état initial sur la zone d'étude rapprochée

Synthèse des enjeux et obligations réglementaires		Enjeu le plus élevé
Habitats naturels	Huit habitat ou mosaïque d'habitats avec un enjeu de conservation important	Fort
Zones humides	Dix milieux considérés comme des zones humides	/
Flore	Aucune espèce avec un enjeu de conservation important 1 espèce observée protégée	Moyen
Oiseaux	5 espèces observées et 7 espèces potentielles avec un enjeu de conservation important 89 espèces protégées (52 observées, 37 potentielles)	Fort
Mammifères (hors chiroptères)	1 espèce observée et 3 espèces potentielles avec un enjeu de conservation important 7 espèces protégées (2 observées, 5 potentielles)	Majeur
Chiroptères	10 espèces ou groupes d'espèces observées et 2 espèces potentielles avec un enjeu de conservation important 16 espèces ou groupes d'espèces protégées (14 observées, 2 potentielles)	Très fort

Synthèse des enjeux et obligations réglementaires		Enjeu le plus élevé
Reptiles	2 espèces potentielles avec un enjeu de conservation important 6 espèces protégées (3 observées, 3 potentielles)	Fort
Amphibiens	1 espèce potentielle avec un enjeu de conservation important 6 espèces protégées (1 observée, 5 potentielles)	Moyen
Lépidoptères	1 espèce potentielle avec un enjeu de conservation important 1 espèce protégée (1 potentielle)	Fort
Odonates	3 espèces observées et 1 espèce potentielle avec un enjeu de conservation important 4 espèces protégées (3 observées, 1 potentielle)	Fort
Orthoptères	Aucune espèce avec un enjeu de conservation important Aucune espèce protégée	Faible
Coléoptères	2 espèces observées avec un enjeu de conservation important 1 espèce observée protégée	Assez fort
Mollusques	Aucune espèce avec un enjeu de conservation important Aucune espèce protégée	Faible
Faune aquatique	Enjeu de conservation non évalué 2 espèces potentielles protégées	Non évalué

Au niveau du tracé projeté, de manière synthétique l'avifaune regroupe l'essentiel des enjeux de conservation. Seules des espèces de ce groupe taxonomique présentant des enjeux significatifs peuvent utiliser les habitats concernés par le tracé pour des phases sensibles de leur cycle biologique, il s'agit notamment du Petit Gravelot, qui peut utiliser les zones de chantier pour sa reproduction.

ENJEUX HABITATS NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ENEDIS - RTE : poste Bascat et liaison 63(90)kV Dax - Dax Sud



Figure 10 : Synthèse des enjeux habitats naturels sur la partie nord de la zone d'étude rapprochée

ENJEUX HABITATS NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ENEDIS - RTE : poste Bascat et liaison 63(90)kV Dax - Dax Sud



Figure 11 : Synthèse des enjeux habitats naturels sur la partie sud de la zone d'étude rapprochée

ENJEUX FAUNE SUR LA ZONE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ENEDIS - RTE : poste Bascat et liaison 63(90)kV Dax - Dax Sud



Figure 12 : Synthèse des enjeux faune sur la partie nord de la zone d'étude rapprochée

ENJEUX FAUNE SUR LA ZONE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ENEDIS - RTE : poste Bascat et liaison 63(90)kV Dax - Dax Sud



Figure 13 : Synthèse des enjeux faune sur la partie sud de la zone d'étude rapprochée

IV. TYPOLOGIE DES INCIDENCES POSSIBLES

IV.1. Impacts biologiques possibles

Les impacts biologiques liés au projet de mise en place d'une ligne souterraine et d'un poste peuvent être de plusieurs ordres, mais sont tous liés à la phase chantier :

- La **destruction directe d'habitats et/ou d'individus**, qui intervient lors de la phase chantier ;
- La **dégradation de la qualité des habitats**, conséquence de l'impact précédent ou induite par le projet (pollution en phase chantier, développement d'espèces envahissantes) ;
- La **fragmentation des populations et des habitats, d'axes de déplacement : minime voire nulle dans le cas du présent projet** ;
- Le **dérangement des animaux**, lié à la phase de travaux, qui est problématique notamment lorsqu'il touche une population entière, **s'il intervient lors des phases critiques (reproduction, élevage des jeunes, ...)** ou s'il touche des espèces déjà fragilisées. **Dans le cadre du présent dossier, les travaux de débroussaillage, de défrichage et de coupes d'arbres doivent être réalisés avant la période de reproduction de la faune, notamment l'avifaune.**

Ces impacts peuvent être **permanents ou temporaires**, selon le secteur considéré, le type d'habitat détruit... : certaines zones de chantier peuvent se reconstituer, d'autres ne le pourront pas (modification irréversible de la nature du sol, de son hydrographie...). Selon l'importance et le type d'aménagement, ces impacts sont plus ou moins importants. En effet, pour certaines espèces trouvant des habitats de refuge et de reproduction favorables au niveau de zones urbanisées, la destruction d'habitats peut être considérée provisoire (à court-moyen terme) puisqu'après quelques années, les milieux pourraient redevenir favorables à l'installation de ces espèces.

IV.2. Emprise du projet et typologie des impacts

IV.2.1. Poste électrique

L'implantation du poste occupe une surface totale (bâtiment, aménagements et accès) de 5 400 m². Il prend place majoritairement sur une parcelle de maraîchage, une haie arbustive et une haie arborée sont également comprises dans l'emprise.

De part le caractère naturel ou semi-naturel des surfaces concernés, l'ensemble des impacts biologiques possibles est étudié sur cette partie du projet.

Les impacts générés seront principalement permanents, du fait de la conversion d'une parcelle agricole en élément industriel.

IV.2.2. Ligne 63KV

La ligne 63KV en liaison souterraine a une longueur totale de 4.8 km. Comme présenté dans la comparaison des variantes, une grande partie de l'implantation de cette liaison se fait sous des chaussées existantes (4.2km soit 86%). Cette portion n'implique aucune destruction d'habitat naturel ou d'espèce, seuls les impacts indirects liés au dérangement de la faune pendant la phase travaux sont donc susceptibles d'être générés par le projet.

Une portion du tronçon se fait sous la forme de deux forages (voie sncf au nord et Adour au sud), au total ces deux forages ont une longueur cumulée de 294m, ce qui représente 6% du linéaire total. Les milieux naturels concernés par ces portions forées seront préservés de tout impact direct. Seuls les impacts indirects liés au dérangement de la faune pendant la phase travaux sont donc susceptibles d'être générés par le projet.

Le reste du tronçon traverse des secteurs non imperméabilisés, constitués de milieux naturels ou semi-naturels de qualité diverses. Ces différentes portions représentent un total cumulé de 405 mètres, ce qui représente 8% de la totalité du linéaire de la ligne. La largeur impactée par les travaux (tranchée qui sera créée, ainsi que les emprises nécessaires aux déplacements des engins) est estimée à 10m.

Le fait que la ligne soit enterrée et que la végétation va, à terme, se régénérer sur ces emprises, induit essentiellement des impacts temporaires.

Tableau 6 : Grandes portions du linéaire

Portions du linéaire	Longueur cumulée (m)	Proportion du linéaire total
Sous chaussées	4182	85.68%
Par forage	294	6.02%
En secteurs non imperméabilisés	405	8.30%

Les plateformes nécessaires aux deux forages, à l'exception de la sortie sud du forage Adour, sont implantées sur des espaces non imperméabilisés. L'ensemble des impacts biologiques possibles est étudié sur cette partie du projet. Au total, les plateformes de forages situées hors milieux imperméabilisés occupent une surface de 2 970 m².

IV.2.3. Surface impactée par le projet

Au total, le projet impacte 10 674 m² de milieux non imperméabilisés. Environ la moitié pour le poste (5 400 m²), et l'autre moitié pour la ligne (5 274 m²), où les plateformes nécessaires aux forages occupent une place non négligeable (2 970 m²).

TYPOLOGIE DES IMPACTS POSSIBLES

ENEDIS - RTE : poste Bascat et liaison 63(90)kV Dax - Dax Sud



Figure 14 : Typologie des impacts (zone nord)

TYPOLOGIE DES IMPACTS POSSIBLES

ENEDIS - RTE : poste Bascat et liaison 63(90)kV Dax - Dax Sud



Figure 15 Typologie des impacts (zone sud)

V. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS

Le Maître d'Ouvrage s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures présentées ci-après.

Ce chapitre présente les engagements du Maître d'Ouvrage en matière de mesures qui seront mises en place pour éviter et réduire les impacts du projet sur les espèces animales et végétales et leurs habitats.

Même si dans le guide du CEREMA l'accompagnement par un écologue en phase chantier relève des mesures d'accompagnement, il est important de rappeler dès à présent que cet accompagnement sera réalisé et permettra d'assurer la bonne application des mesures ci-après. L'écologue assurera de plus le conseil indispensable aux inévitables adaptations qui ont lieu en phase chantier.

Mesures		Cibles	Période
E1.1	Choix du projet de moindre impact et limitation de l'emprise des travaux au minimum	Toute faune et flore indigènes	Projet
R2.1i	Adaptation de la période de dévégétalisation à la présence d'espèces patrimoniales	Toute faune et flore indigènes	Projet
R3.1a	Adaptation de la période des travaux à la présence d'espèces patrimoniales	Petit Gravelot	Projet
E2.1	Mise en défens des milieux naturels à enjeux	Toute faune et flore indigène	Travaux
		Ripisylves de l'Adour	
A6.1b	Assistance et suivi de chantier par un écologue	Toute faune et flore indigènes	Travaux
R2.1d	Mise en place d'un chantier respectueux de l'environnement	Toute faune et flore indigènes	Travaux
R2.1f	Lutte contre les espèces invasives	Toute faune et flore indigènes	Travaux
R2.1o	Récupération des graines de Lotier hérissé	Lotier hérissé	Travaux

VI. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA2000

- Trois sites sont partiellement inclus dans le périmètre du projet, ce qui implique une forte responsabilité de ce dernier pour leur préservation. Il s'agit des sites des Barthes de l'Adour (FR7210077 et FR7200720) et de l'Adour (FR7200724). Les habitats naturels, les espèces terrestres et volantes de ces sites sont susceptibles de subir des incidences du projet. Ils sont présentés par la suite.
- Quatre sites s'étendent en aval du projet et sont donc susceptibles de subir des incidences indirectes du projet. Il s'agit des Gave de Pau (FR7200781), des Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche (FR7200791), de La Bidouze (cours d'eau) (FR7200789) et des Zones humides associées au marais d'Orx (FR7200719). Le projet n'impliquant pas de travaux sur le cours d'eau mais uniquement forage sous l'Adour, les risques de dégradations et de déficit de la ressource en eau semblent maîtrisés et les incidences sur les milieux aquatiques négligeables. **Les incidences négatives du projet sur ces sites Natura 2000 sont donc considérées comme négligeables.**
- Quatre sites sont présents dans un rayon de moins de 5 km, la Tourbière de Mées (FR7200727), Barthes de l'Adour (FR7210077 et FR7200720) et de l'Adour (FR7200724), dont les espèces terrestres, mais aussi volantes, sont susceptibles de subir des incidences du projet. Les espèces les plus mobiles de ces sites Natura 2000 peuvent facilement fréquenter le territoire du projet. Grâce aux mesures d'évitement et de réduction, les habitats favorables pour ces espèces sur le territoire du projet sont globalement préservés. **Dans ces conditions, les incidences du projet sur les espèces de ces sites Natura 2000 pouvant fréquenter le territoire sont donc considérées comme nulles.**
- Quatre sites se situent dans un rayon de 10 km et héberge des oiseaux à grands rayons d'action susceptibles de subir des incidences du projet, celui la Tourbière de Mées (FR7200727), Barthes de l'Adour (FR7210077 et FR7200720) et de l'Adour (FR7200724). Les espèces à grand rayon d'action de ce site Natura 2000 peuvent facilement fréquenter le territoire du projet. Grâce aux mesures d'évitement et de réduction, notamment le respect de la période des travaux et de leur emprise, le projet ne semble pas impacter les habitats favorables à ces espèces d'intérêt communautaire. **Dans ces conditions, les incidences du projet sur les espèces de ces sites Natura 2000 pouvant fréquenter le territoire sont donc considérées comme nulles.**
- Sept autres sites Natura 2000 sont situés entre 5 et 30 km et hébergent des espèces de chiroptères susceptibles de subir des incidences du projet. Il s'agit des Barthes de l'Adour (FR7200720 et FR7210077), du Gave de Pau (FR7200781), de L'Adour (FR7200724), de La Bidouze (cours d'eau) (FR7200789), du Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche (FR7200791), du Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (FR7200722), de la Tourbière de Mées (FR7200727), des Zones humides associées au marais d'Orx (FR7200719), des Zones humides de l'arrière dune du Marensin (FR7200717) et des Zones humides de l'Étang de Léon (FR7200716). Grâce aux mesures d'évitement et de réduction, les habitats favorables pour les espèces de chiroptères sur le territoire du projet sont globalement préservés et protégés. **Dans ces conditions, les incidences du projet de sur les espèces de ces sites Natura 2000 pouvant fréquenter le territoire sont donc considérées comme nulles.**

Identifiant	Nom	Distance	Présence d'oiseaux à grand rayon d'action	Présence de Chiroptères	Incidences possibles du projet sur le site
FR7210077	Barthes de l'Adour	0 km	X		Incidences possibles
FR7200720	Barthes de l'Adour	0 km		X	Incidences possibles
FR7200724	L'Adour	0 km		X	Incidences possibles
FR7200727	Tourbière de Mées	2,4 km		X	Incidences possibles
FR7200717	Zones humides de l'arrière dune du Marensin	14 km			Incidences possibles
FR7200781	Gave de Pau	19 km			Incidences possibles
FR7200722	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	22 km		X	Incidences possibles
FR7200716	Zones humides de l'Étang de Léon	23 km		X	Incidences possibles
FR7200791	Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche	25 km			Incidences possibles
FR7200789	La Bidouze (cours d'eau)	30 km			Incidences possibles
FR7200719	Zones humides associées au marais d'Orx	30 km		X	Incidences possibles

Code couleur du tableau :

Incidences possibles sur les habitats, la faune terrestre, les oiseaux à grand rayon d'action et les chiroptères
Incidences possibles sur les oiseaux à grands rayons d'action et les chiroptères
Incidences possibles sur les chiroptères

I.1) Barthes de l'Adour (FR7210077)

Présentation du site

L'ensemble du système des Barthes est à découper en quatre sous secteurs qui présentent des caractéristiques écologiques différentes entre l'amont et l'aval. L'importance relative des zones humides ouvertes selon les sous secteurs conditionne l'importance de la présence des cortèges d'espèces aquatiques.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en partie sur le territoire du projet, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet			
A015 - <i>Oceanodroma leucorhoa</i>	A074 - <i>Milvus milvus</i>	A127 - <i>Grus grus</i>	A197 - <i>Chlidonias niger</i>
A021 - <i>Botaurus stellaris</i>	A075 - <i>Haliaeetus albicilla</i>	A128 - <i>Tetrax tetrax</i>	A222 - <i>Asio flammeus</i>
A022 - <i>Ixobrychus minutus</i>	A077 - <i>Neophron percnopterus</i>	A131 - <i>Himantopus himantopus</i>	A224 - <i>Caprimulgus europaeus</i>
A023 - <i>Nycticorax nycticorax</i>	A078 - <i>Gyps fulvus</i>	A132 - <i>Recurvirostra avosetta</i>	A229 - <i>Alcedo atthis</i>
A024 - <i>Ardeola ralloides</i>	A080 - <i>Circaetus gallicus</i>	A133 - <i>Burhinus oedicephalus</i>	A231 - <i>Coracias garrulus</i>
A026 - <i>Egretta garzetta</i>	A081 - <i>Circus aeruginosus</i>	A135 - <i>Glareola pratincola</i>	A236 - <i>Dryocopus martius</i>
A027 - <i>Egretta alba</i>	A082 - <i>Circus cyaneus</i>	A138 - <i>Charadrius alexandrinus</i>	A238 - <i>Dendrocygna media</i>
A029 - <i>Ardea purpurea</i>	A084 - <i>Circus pygargus</i>	A140 - <i>Pluvialis apricaria</i>	A246 - <i>Lullula arborea</i>
A030 - <i>Ciconia nigra</i>	A090 - <i>Aquila clanga</i>	A151 - <i>Philomachus pugnax</i>	A255 - <i>Anthus campestris</i>
A031 - <i>Ciconia ciconia</i>	A092 - <i>Hieraaetus pennatus</i>	A157 - <i>Limosa lapponica</i>	A272 - <i>Luscinia svecica</i>
A032 - <i>Plegadis falcinellus</i>	A093 - <i>Hieraaetus fasciatus</i>	A166 - <i>Tringa glareola</i>	A294 - <i>Acrocephalus paludicola</i>
A034 - <i>Platalea leucorodia</i>	A094 - <i>Pandion haliaetus</i>	A176 - <i>Larus melanocephalus</i>	A302 - <i>Sylvia undata</i>
A037 - <i>Cygnus columbianus bewickii</i>	A097 - <i>Falco vespertinus</i>	A177 - <i>Larus minutus</i>	A338 - <i>Lanius collurio</i>
A038 - <i>Cygnus cygnus</i>	A098 - <i>Falco columbarius</i>	A193 - <i>Sterna hirundo</i>	A399 - <i>Elanus caeruleus</i>
A045 - <i>Branta leucopsis</i>	A103 - <i>Falco peregrinus</i>	A194 - <i>Sterna paradisaea</i>	A196 - <i>Chlidonias hybridus</i>
A072 - <i>Pernis apivorus</i>	A119 - <i>Porzana porzana</i>	A195 - <i>Sterna albifrons</i>	A122 - <i>Crex crex</i>
A073 - <i>Milvus migrans</i>			

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telles que l'adaptation de la période des travaux afin de ne pas conduire à un dérangement ou une destruction de l'avifaune, ainsi que la mise en défens

des éléments écologiques à enjeux permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur ce site Natura 2000

Conclusion

Les mesures d'évitement des périodes sensibles pour l'avifaune ainsi que de réduction de l'emprise des travaux permettront d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces d'oiseaux de la ZPS des Barthes de l'Adour.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.2) Barthes de l'Adour (FR7200720)

Présentation du site

Le site des Barthes de l'Adour concerne les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour sur les 80 kms reliant Pontonx-sur-Adour à Tarnos. Le site comprend également la plaine alluviale de son affluent, le Luy, jusqu'à Sort en Chalosse. D'une superficie totale de 12 000 hectares, la délimitation du site correspond au territoire couvert par la crue centenaire de 1952 sur les 40 communes concernées. Les zones inondables étant localement appelées « barthes ».

Le fonctionnement complexe des Barthes de l'Adour a permis le développement d'habitats naturels très diversifiés. La moitié du site est occupée par des boisements naturels -aulnaies marécageuses-, semi-naturels -chênaies de l'Adour d'intérêt communautaire- ou plantés par l'homme -peupleraies-, accueillant de nombreuses espèces de chauves-souris arboricoles et d'insectes xylophages. Un quart du site est recouvert par des prairies utilisées selon leur régime d'inondation : les prairies longuement inondées en hiver sont pâturées et les moins humides sont fauchées. Enfin, un cinquième du site est occupé par des cultures de maïs retrouvées principalement dans le bas Adour maritime. Les autres milieux naturels sont aquatiques et rivulaires : eau libre, herbiers aquatiques, mégaphorbiaies.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en partie sur le territoire du projet, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet	
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1307 - <i>Myotis blythii</i>	1308 - <i>Barbastella barbastellus</i>
1324 - <i>Myotis myotis</i>	1355 - <i>Lutra lutra</i>
1356 - <i>Mustela lutreola</i>	1220 - <i>Emys orbicularis</i>
1041 - <i>Oxygastra curtisii</i>	1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i>
1046 - <i>Gomphus graslinii</i>	1060 - <i>Lycaena dispar</i>
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>
1428 - <i>Marsilea quadrifolia</i>	1831 - <i>Luronium natans</i>
1607 - <i>Angelica heterocarpa</i>	1095 - <i>Petromyzon marinus</i>
1102 - <i>Alosa alosa</i>	1103 - <i>Alosa fallax</i>

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetion-Nanojuncetea</i>
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7110 - Tourbières hautes actives
7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telles que l'adaptation de la période des travaux afin de ne pas conduire à un dérangement ou une destruction de la faune, ainsi que la mise en défens des éléments écologiques à enjeux permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur ce site Natura 2000. Les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant. De plus, les quelques arbres devant être abattus pour élargir le chemin existant, ne sont pas favorables à la présence chiroptères. L'abattage de ces quelques arbres ne remettra pas en cause la favorabilité du secteur pour les espèces de chiroptères qui n'y trouvent pas un habitat favorable. Enfin, une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et les espèces qu'il abrite.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.3) L'Adour (FR7200724)

Présentation du site

L'Adour est un fleuve du bassin aquitain qui prend sa source à plus de 2000 mètres dans les Pyrénées et qui se jette dans l'Océan Atlantique après un parcours d'environ 320 km après Bayonne, à Tarnos dans les Landes pour la rive droite et à Anglet dans les Pyrénées Atlantiques pour la rive gauche.

En amont du site, les divagations de l'Adour y ont engendré une végétation particulière liée à l'instabilité des milieux : herbiers immergés, nombreuses espèces arbustives notamment des saules dont les Saligues tirent leur nom. Puis la partie intermédiaire de l'Adour laisse place à une dynamique fluviale diminuée par de nombreux aménagements. Les barthes de l'Adour, vastes prairies marécageuses sont typiques de ce secteur composé de grandes plaines inondables. Enfin, en aval du site, la transition eaux douces/eaux salées permet l'apparition d'une zone d'estuaire présentant un intérêt patrimonial fort pour les espèces de migrateurs amphihalins notamment.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Bien que le site soit situé dans l'emprise de la zone d'étude, il est totalement évité par un forage dirigé. Cependant, au vu de sa proximité, les incidences indirectes ne peuvent être écartées.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i>
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>
1355 - <i>Lutra lutra</i>
1356 - <i>Mustela lutreola</i>
1041 - <i>Oxygastra curtisii</i>
1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i>
1046 - <i>Gomphus graslinii</i>
1060 - <i>Lycaena dispar</i>
1065 - <i>Euphydrys aurinia</i>
1083 - <i>Lucanus cervus</i>
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>
1095 - <i>Petromyzon marinus</i>
1096 - <i>Lampetra planeri</i>
1099 - <i>Lampetra fluviatilis</i>
1102 - <i>Alosa alosa</i>
1103 - <i>Alosa fallax</i>
1106 - <i>Salmo salar</i>
5339 - <i>Rhodeus amarus</i>
6150 - <i>Parachondrostoma toxostoma</i>

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
1130 - Estuaires
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150 - Lagunes côtières
1210 - Végétation annuelle des laissés de mer
1330 - Prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritima</i>)
2110 - Dunes mobiles embryonnaires

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)
92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1321 - <i>Myotis emarginatus</i>
1355 - <i>Lutra lutra</i>
1356 - <i>Mustela lutreola</i>
1220 - <i>Emys orbicularis</i>
1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i>
1071 - <i>Coenonympha oedippus</i>
1428 - <i>Marsilea quadrifolia</i>
1607 - <i>Angelica heterocarpa</i>
1095 - <i>Petromyzon marinus</i>
1096 - <i>Lampetra planeri</i>

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telles que l'adaptation de la période de dévégétalisation afin de ne pas conduire à un dérangement ou une destruction de la faune, ainsi que la mise en défens des éléments écologiques à enjeux permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur ce site Natura 2000. Les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant. De plus, les quelques arbres devant être abattus pour élargir le chemin existant, le seront en prenant en compte les deux périodes les plus sensibles pour les chiroptères, à savoir l'hivernage, ainsi que la mise-bas et l'élevage des jeunes. L'abattage de ces quelques arbres ne remettra pas en cause la favorabilité du secteur pour les espèces de chiroptères qui y trouvaient un habitat favorable. Enfin, une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et les espèces qu'il abrite.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.4) Tourbière de Mées (FR7200727)

Présentation du site

Ce site est caractérisé par un complexe de tourbières insérées dans la forêt landaise et en zone péri-urbaine. Il présente une importante surface d'habitats de tourbières hautes ainsi qu'une grande diversité d'habitats associés aux tourbières atlantiques.

Les populations de poissons, Loutre et Vison d'Europe de ce site semblent vraisemblablement en connexion avec celles du site des Barthes de l'Adour.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet mais dans un périmètre de moins de 5km et qu'il est également situé en aval du territoire, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
7110 - Tourbières hautes actives
7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts, telle que la mise en défens des éléments écologiques à enjeux, permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. Les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant et les quelques arbres devant être abattus pour élargir le chemin existant, ne sont pas favorables à la présence chiroptères. Ainsi, l'abattage de ces quelques arbres ne remettra pas en cause la favorabilité du secteur pour les espèces de chiroptères qui n'y trouvent pas un habitat favorable. Enfin, une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et par conséquent sans impacter les milieux aquatiques en aval, leurs habitats et espèces associés.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.5) Gave de Pau (FR7200781)

Présentation du site

Le Gave de Pau est un affluent rive gauche de l'Adour d'une longueur totale de 193 km qui prend sa source au Cirque de Gavarnie aux environs de 2500 mètres d'altitude. Il traverse successivement les départements des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques puis des Landes pour se jeter dans l'Adour.

Le Gave de Pau est à l'origine d'un vaste réseau hydrographique avec un système de saligues encore vivace.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, mais qu'il est également situé en aval du territoire, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1029 - <i>Margaritifera margaritifera</i>
1041 - <i>Oxygastra curtisii</i>
1046 - <i>Gomphus graslinii</i>
1092 - <i>Austropotamobius pallipes</i>
1096 - <i>Lampetra planeri</i>
1106 - <i>Salmo salar</i>
5318 - <i>Cottus aturi</i>

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
4030 - Landes sèches européennes
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telle que la limitation l'emprise des travaux au minimum permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. En effet, les emprises du chantier se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant ; et une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et par conséquent sans impacter les milieux aquatiques en aval, leurs habitats et espèces associés.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.6) La Bidouze (cours d'eau) (FR7200789)

Présentation du site

Ce site est caractérisé par le cours d'eau des coteaux du sud de l'Adour, appelé La Bidouze. Il s'agit d'un affluent gauche de l'Adour qui arrose les coteaux du sud de l'Adour. Ce cours d'eau s'insère dans un vaste réseau hydrographique drainant les coteaux du Pays basque.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, mais qu'il est également situé en aval du territoire, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1301 - <i>Galemys pyrenaicus</i>
1356 - <i>Mustela lutreola</i>
1106 - <i>Salmo salar</i>
6150 - <i>Parachondrostoma toxostoma</i>
1092 - <i>Austropotamobius pallipes</i>
1421 - <i>Trichomanes speciosum</i>

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
7230 - Tourbières basses alcalines
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telle que la limitation de l'emprise des travaux au minimum permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. En effet, les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant ; et une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et par conséquent sans impacter les milieux aquatiques en aval, leurs habitats et espèces associés.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.7) Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche (FR7200791)

Présentation du site

Le Gave d'Oloron est un cours d'eau montagnard à planitiaire à salmonidés calcaires et flysch.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, mais qu'il est également situé en aval du territoire, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet	
1301 - <i>Galemys pyrenaicus</i>	1355 - <i>Lutra lutra</i>
1106 - <i>Salmo salar</i>	1092 - <i>Austropotamobius pallipes</i>

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
7230 - Tourbières basses alcalines
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telle que la limitation de l'emprise des travaux au minimum permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. En effet, les emprises du chantier se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant ; et une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et par conséquent sans impacter les milieux aquatiques en aval, leurs habitats et espèces associés.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.8) Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (FR7200722)

Présentation du site

Le réseau hydrographique des affluents de la Midouze un réseau hydrographique composé de faciès variés qui s'étend sur 3 600 hectares et est parcouru par 313 km de cours d'eau. Situé en grande partie dans le territoire du massif forestier gascon caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes, ce site est à 95% boisé. Les habitats naturels principaux sont les forêts alluviales ou galeries composées de chênaies pédonculées, chênaies à Chêne tauzin, aulnaies qui longent notamment la Midouze et ses affluents rive droite (le Bez, le Geloux, l'Estrigon), la Douze en aval de Roquefort (avec la Gouaneyre, le Corbleu et le Cros) et l'Estampon ainsi que ses affluents.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, seules les espèces de chiroptères et les grands oiseaux migrateurs peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>
1323 - <i>Myotis bechsteinii</i>
1305 - <i>Rhinolophus euryale</i>
1321 - <i>Myotis emarginatus</i>

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telle que la mise en défens des éléments écologiques à enjeux permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. Les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant et les quelques arbres devant être abattus pour élargir le chemin existant, ne sont pas favorables à la présence de chiroptères. Ainsi, l'abattage de ces quelques arbres ne remettra pas en cause la favorabilité du secteur pour les espèces de chiroptères et les grands oiseaux migrateurs qui n'y trouvent pas un habitat favorable.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.9) Zones humides associées au marais d'Orx (FR7200719)

Présentation du site

Après avoir connu des drainages intenses pour la maïsiculture, le site a été restauré dans les années 1980 par le WWF, redonnant aux marécages une biodiversité importante et une vocation de territoire d'accueil pour les oiseaux migrateurs. A l'heure actuelle, ce site est composé d'habitats variés : lacs, étangs, marécages, prairies humides...

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, mais qu'il est également situé en aval du territoire, les habitats naturels, la flore, la faune terrestre, aquatique et volante peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>
1355 - <i>Lutra lutra</i>
1356 - <i>Mustela lutreola</i>
1220 - <i>Emys orbicularis</i>
1095 - <i>Petromyzon marinus</i>
1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i>
1831 - <i>Luronium natans</i>

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* habitats prioritaires)
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telle que la mise en défens des éléments écologiques à enjeux permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. Les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant et les quelques arbres devant être abattus pour élargir le chemin existant, ne sont pas favorables à la présence de chiroptères. Ainsi, l'abattage de ces quelques arbres ne remettra pas en cause la favorabilité du secteur pour les espèces de chiroptères qui n'y trouvent pas un habitat favorable. Enfin, une liaison souterraine permettra de relier la berge droite à la berge gauche sans impacter le fonctionnement hydraulique de l'Adour et par conséquent sans impacter les milieux aquatiques en aval, leurs habitats et espèces associés.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.10) Zones humides de l'arrière dune du Marensin (FR7200717)

Présentation du site

Le site se situe sur une vaste plaine sableuse, sans relief saillant jusqu'au cordon dunaire et s'étend sur 1 616 hectares en une succession de milieux imbriqués et interdépendants : dunes, étangs littoraux et leurs marais et marécages associés, forêts-galeries, tourbières. Situé dans le territoire du massif forestier gascon

caractérisé par son sol sableux et sa forêt de pins maritimes, ce site est boisé à plus de 40%. L'altitude varie de 15-20m vers l'ouest à plus de 80m dans la partie la plus orientale. Le site est soumis aux masses d'air humide venant de l'Océan Atlantique et bénéficie de ce fait d'un climat océanique doux et humide. Le secteur est l'un des plus riches en eaux souterraines en France, le sous-sol se trouve traversé par une nappe phréatique libre et continue, souvent très proche de la surface ; la nappe des sables étant alimentée essentiellement par l'infiltration directe des précipitations.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, seules les espèces de chiroptères et les grands oiseaux migrateurs peuvent être influencés par le projet.

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Ce site n'abritant pas d'espèces de chiroptères ou de grands oiseaux migrateurs d'intérêt communautaire, le projet ne présente pas de risque d'incidences négatives pour ce site Natura 2000.

Conclusion

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

I.11) Zones humides de l'Étang de Léon (FR7200716)

Présentation du site

Le site Natura 2000 des Zones humides de l'étang de Léon s'étend sur 1 594 hectares. Il est situé dans le massif forestier gascon, caractérisé par son sol sableux et sa forêt de pins maritimes. Ce site est boisé à plus de 50%. Il est relié directement à l'océan dont il est séparé par une zone de dunes. Il est alimenté par plusieurs cours d'eau, le principal étant le Ruisseau de la Palue.

Les grandes unités écologiques du territoire s'organisent autour d'une succession de milieux imbriqués et interdépendants : les dunes, les étangs littoraux et leurs marais et marécages associés, les forêts-galeries réparties tout au long du réseau hydrographique qui alimentent les étangs. 22% de la surface du site sont recouverts par des milieux lacustres fortement intéressants. Une importante diversité en zones humides est présente sur ce site : milieux aquatiques, forestiers, tourbeux... permettant l'expression d'écosystèmes variés, typiques et pour la plupart menacés à l'échelle nationale et européenne.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet

Comme le site est situé en dehors du territoire du projet, dans un périmètre de moins de 30km, seules les espèces de chiroptères et les grands oiseaux migrateurs peuvent être influencés par le projet.

Espèces d'intérêt communautaire pouvant subir des incidences du projet
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>

Evaluation des effets négatifs du projet sur ce site Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts telle que la mise en défens des éléments écologiques à enjeux permettront de limiter très fortement les incidences négatives du projet sur les espèces de ce site Natura 2000 pouvant fréquenter la zone. Les emprises du chantier ont été réduites au strict minimum et se cantonnent quasi exclusivement à un chemin déjà existant et les quelques arbres devant être abattus pour élargir le chemin existant, ne sont pas favorables aux chiroptères. Ainsi, l'abattage de ces quelques arbres ne remettra pas en cause la favorabilité du secteur pour les espèces de chiroptères et les grands oiseaux migrateurs qui n'y trouvent pas un habitat favorable.

Conclusion

Les mesures d'évitement et de réduction permettront un d'éliminer les risques d'incidences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

Les incidences du projet sur ce site Natura 2000 sont donc considérées comme nulles.

CONCLUSION

Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 environnants sont donc considérées, en l'état, comme négligeables.